



CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 94.2019

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal : 29
 En exercice : 27
 Qui ont pris part à la délibération : 22 Pour : 22 Contre : 0

Date de la convocation : 27 août 2019

L'an deux mille dix neuf et le trois septembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRE, Maire.

Présents : MM. ANDRE. MONTAGNER. IGOUNET. FERRARI. MANERO. Mmes BALAGUE. DETUYAT. VIGNE DREUILHE. MM. MUSARD. VICENS. Mmes ARMENGAUD. FABREGAS. LABORDE. MM. GADEN. VALMY. Mmes ALEXANDRE. DENES. FOISSAC. VERNIER.

Pouvoirs : Mme SOULIER à Mme ARMENGAUD. Mme PONS à M. ANDRE. M. THOMAS à M. FERRARI.

Absents excusés : Mme SOULIER. M. DUBLIN. Mme PONS. MM. PEGOURIE. POUVILLON. THOMAS. Mmes ESTAUN. OVADIA.

Secrétaire de séance : M. MANERO.

Objet de la délibération : ATTRIBUTION DE SUBVENTION CROIX ROUGE FRANÇAISE 2019

Exposé :

La Croix Rouge française est une association de loi 1901 reconnue d'utilité publique. Elle a pour vocation de participer à tous les efforts de protection, de prévention, d'éducation et d'action sociale et sanitaire. Elle est titulaire de l'agrément national de sécurité civile lui permettant de participer aux opérations de secours, missions de soutien aux populations sinistrées, à l'encadrement de bénévoles dans le cadre des opérations de soutien aux populations, aux dispositifs prévisionnels de secours.

La commune d'Aucamville a souhaité conclure, dans le cadre de son Plan Communal de Sauvegarde, afin de faire face aux situations de crise et permettre à la commune de subvenir aux besoins urgents et vitaux de la population, un partenariat avec la Croix Rouge comprenant diverses missions :

- participation à la cellule de crise municipale

- mise en place d'une cellule d'accueil
- soutien psychologique
- mise en place d'un centre d'hébergement d'urgence
- prise en charge de l'accueil des familles
- encadrement de bénévoles spontanés
- participation à un exercice annuel de simulation d'une situation d'urgence
- mise en place de sessions de formation à destination du grand public ou à destination de la réserve communale.

A cette fin, une convention relative aux actions de soutien aux populations sinistrées et à l'encadrement des bénévoles spontanés a été conclue avec l'association et signée le 18 décembre 2018, qui est renouvelable par tacite reconduction. Elle prévoit dans son annexe 4, le versement annuel d'une subvention par la commune à la Croix Rouge française, pour concrétiser ce partenariat et participer à l'acquisition et à l'entretien des matériels nécessaires à l'exécution de la présente convention et aux actions.

Décision :

Le Conseil municipal,

Considérant la nécessité pour la commune de s'appuyer sur une organisation qui peut lui fournir des moyens matériels et humains pour l'aider dans la mise en œuvre du Plan Communal de Sauvegarde,

Vu la convention signée le 18 décembre 2018, et notamment son annexe 4,

Vu l'avis favorable du bureau municipal en date du 16 juillet 2019,

Entendu l'exposé de M. ANDRE, Maire, et après en avoir délibéré,

Décide

Article unique : d'approuver l'attribution d'une subvention de 2300 euros pour l'année 2019.

Le Maire,
Gérard ANDRE

Document signé électroniquement

Accusé de réception en préfecture
031-213100225-20190903-03092019_94-DE
Reçu le 05/09/2019
Signé par serialNumber=0002,CN=Gerard ANDRE,T=MAIRE D'AUCAMVILLE,OU=DIRECTION GENERALE,OU=0002 21310022500019,OU=MAIRIE D'AUCAMVILLE,L=SAINT ALBAN,C=FR
05/09/2019



AUCAMVILLE